

A R R E T E

Le Ministre Délégué à la Culture,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 81 646 du 5 juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R E T E :

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes du château DILLON situé 18, rue Arlot de Saint Saud à BLANQUEFORT (Gironde) :

- portail d'entrée avec sa grille, puits, façades et toitures du château, escalier avec sa cage et sa rampe en fer forgé, cheminée dans la pièce n° 1 du rez de chaussée et pièce n° 5 au premier étage avec son décor de stucs,

figurant au cadastre, section A, sous le numéro 547 d'une contenance 1 ha 01 a 10 ca, appartenant à l'Etat et affecté au Ministère de l'Agriculture.

Celui-ci en est propriétaire par acte passé le 14 janvier 1956 devant Me MATHERON BECHET, notaire à BORDEAUX (Gironde), et publié le 7 février 1956 au bureau des hypothèques de BORDEAUX (Gironde), volume 2206, numéro 22.

Article 2.- Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

.../...

Article 2.- Il sera notifié au Ministre de l'Agriculture, affectaire, au Commissaire de la République du Département et au Maire de la commune intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS , le - 5 DEC. 1984

Pour le Ministre Délégué à la Culture
et par déléation
Le Directeur du Patrimoine

Jean-Pierre WEISS